

**AIDE - MEMOIRE**  
des conditions d'admission détaillées au poste  
**d'ingénieur-technicien (m/f)**

---

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du service bâtiments un ingénieur-technicien (m/f) de la branche génie civil, dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de louage de service à durée déterminée, limité à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation.

**a) Conditions d'admissibilité :**

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme d'ingénieur-technicien/industriel sanctionnant une formation en génie civil ou alors un certificat portant sur des études reconnues équivalentes par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des diplômes prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

**b) Missions et tâches :**

**Missions :**

- Suivi des projets d'entretien et de remise en état du patrimoine existant ;
- suivi du chantier des nouvelles constructions.

**Tâches :**

- Réaliser des pré-études et élaborer des devis estimatifs ;
- dessiner les plans de transformation des bâtiments existants ;
- établir les bordereaux de soumission et effectuer l'analyse des prix ;
- surveiller les travaux ;
- assister aux réunions de planification, de chantier et de coordination ;
- contrôler et valider les factures ;
- réceptionner les travaux ;
- rédiger des avis.

**Profil :**

- diplôme d'ingénieur technicien/industriel ou assimilé en génie civil ;
- maîtrise des logiciels AutoCad, ArchiCAD est considérée comme avantage ;
- maîtrise des logiciels bureautiques MS Office ;
- une expérience professionnelle au sein du secteur privé en matière de génie civil est considérée comme avantage ;
- être doté des compétences sociales suivantes :
  - avoir un bon sens des responsabilités ;
  - bonnes facultés de communication ;
  - bonnes facultés de travail en équipe ;
  - bon esprit d'organisation et de coordination ;
  - bon esprit d'initiative ;
  - créativité, aisance rédactionnelle.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Aloyse Achten, chef de service du service bâtiments, tél. : 4796-3294.

**c) Pièces à joindre :**

1. demande d'emploi (veuillez indiquer la référence **170/it-geci**) ;
2. acte de naissance ;
3. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
6. extrait récent du casier judiciaire (Bulletin N°3, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
7. originaux ou copies des diplômes et certificats d'études ;
8. copie de l'inscription du certificat d'études supérieures au registre des diplômes prévu par la loi du 17 juin 1963 précitée (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 20, Montée de la Pétrusse Luxembourg) ;
- 9. le cas échéant, une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'ingénieur-technicien ;**
10. photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le **vendredi, 5 mai 2017** au plus tard.

**Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.**

**d) Modalités de recrutement :**

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et le cas échéant d'entretien.

Le candidat retenu sera engagé(e)s à plein temps, dans le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limitée à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation. La période d'essai est fixée à 6 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 de la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

**e) Rémunération – dispositions en cours de modification:**

La rémunération est actuellement encore réglée par les dispositions du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite. Lesdites dispositions seront modifiées par voie d'assimilation à la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements, les conditions et les modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.

Le/la titulaire ayant dépassé l'âge de 21 ans touchera une indemnité fixée au septième échelon du grade 7, soit 230 points indiciaires, ce qui équivaut à 4.352,27 € brut au nombre-indice actuel de 794,54.

Le cas échéant l'employé(e) pourra bénéficier d'une allocation de famille de 473,07 € brut.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.

---